

EXPERIENCE DU BURKINA FASO EN MATIERE DE GESTION DES RAPATRIES

Avril 2008

PLAN DE PRESENTATION

Introduction

I - LA PHASE D'URGENCE

**II - REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES
RAPATRIES**

Conclusion

Le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays de la sous région Ouest Africaine fait face à la gestion récurrente des reflux massifs de ses ressortissants établis à l'étranger.

En effet, le pays a enregistré au cours de cette dernière décennie des retours massifs de ses ressortissants notamment de la Libye du Gabon et de la Côte d'Ivoire.

Face à la gravité de cette situation, le Gouvernement a pris des mesures d'urgence visant à organiser dans des conditions humaines requises le retour de ses ressortissants à travers la mise en place d'un dispositif d'accueil et de prise en charge.

Pour le cas des rapatriés de la Côte d'Ivoire, il a été institué un dispositif spécial d'accueil, appelé opération « Bayiri » dont la mise en œuvre a été marquée par deux phases importantes :

I - LA PHASE D'URGENCE

Consécutivement à la destruction des habitations des populations étrangères à Abidjan et dans d'autres localités de la Côte d'Ivoire, plusieurs milliers d'entre elles se sont retrouvées dans la rue, notamment les burkinabé.

Cette situation a nécessité la mise en œuvre de plusieurs actions en faveur des personnes rapatriées de la Côte d'Ivoire.

L'opération « Bayiri »

L'affirmation de la volonté politique d'organiser le rapatriement de ses ressortissants s'est traduite par le lancement de l'opération « Bayiri » dont l'objectif était l'organisation du retour volontaire des Burkinabé en difficulté sur le territoire ivoirien.

Sa mise en œuvre repose sur un plan d'accueil qui prévoit des stratégies de coordination dans la prise en charge du rapatrié depuis sa zone d'expulsion jusqu'à sa localité d'origine ou d'accueil.

Pour maîtriser les opérations de rapatriement, une organisation opérationnelle conduite le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation a été mise en place, de concert avec les partenaires au développement, tels que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), et les Agences du Système des Nations Unies.

C'est ainsi qu'aux niveaux central et décentralisé des sous commissions spécialisées ont été créées à savoir :

- ✓ Sous-commission accueil/hébergement ;
- ✓ Sous-commission restauration ;
- ✓ Sous-commission santé ;
- ✓ Sous-commission transport ;
- ✓ Sous-commission sécurité ;
- ✓ Sous-commission communication ;
- ✓ Sous-commission eau /Assainissement ;
- ✓ Sous-commission finance ;
- ✓ Sous-commission coordination ; et
- ✓ une commission centrale chargée de la coordination au plan national.

Les principales missions de l'opération étaient :

- ✓ la préparation et l'acheminement des rapatriés assurés par le Ministère en charge des Affaires Etrangères ;
- ✓ l'accueil ;
- ✓ l'assistance ;
- ✓ le transfert vers leurs localités d'origine.

Au 31 décembre 2003, le nombre total des rapatriés qui ont regagné le Burkina s'établissait à trois cent soixante cinq mille, neuf cent soixante dix neuf (365 979) personnes.

La préparation et l'acheminement des rapatriés

Les tâches concrètes ci-après sont menées :

- ✓ Contact avec les Ambassades du Burkina Faso à Abidjan et à Accra ;
- ✓ Contact avec les transporteurs et autres partenaires en Côte d'Ivoire ;
- ✓ Sécurisation des convois à partir des frontières burkinabé ;
- ✓ Délivrance de laissez-passer par la représentation Burkinabé en Côte-d'Ivoire.

L'accueil

En fonction des principales zones d'entrées, cinq (05) sites d'accueil et cinq (05) sites de transit ont été aménagés pour recevoir les Burkinabé qui rentraient de la Côte d'Ivoire.

L'assistance

L'assistance réservée aux rapatriés a comporté trois (03) aspects essentiels à savoir l'assistance sanitaire, l'alimentation et l'hébergement.

Le transfert

En plus du transport, une aide financière symbolique leur était allouée pour leur permettre de faire face aux besoins primaires.

La mobilisation des ressources

Les différentes actions menées pendant la phase d'urgence ont été possibles grâce à la mobilisation et à l'expression forte de la solidarité de la communauté nationale et internationale à l'égard des rapatriés. Cela a permis de mobiliser les ressources financières et matérielles nécessaires à l'exécution des actions pour satisfaire les nombreux besoins de ceux-ci.

II - REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES RAPATRIES

Après la phase d'urgence dite phase d'assistance humanitaire d'urgence, le Gouvernement s'est engagé à créer des conditions favorables à l'épanouissement social des rapatriés dans leurs milieux d'accueil par l'adoption d'un plan opérationnel d'appui à la réinsertion socio-économique des rapatriés d'un coût total de dix sept milliards, quatre vingt neuf million, huit cent quatre vingt treize mille six cent trente sept (17 089 893 637) F CFA.

Prévue pour une période de trois (03) ans (2003-2006), sa réalisation porte sur dix (10) programmes d'actions sectorielles fondée sur un mécanisme de redéploiement des ressources disponibles dans le cadre des projets et programmes en cours d'exécution.

Mieux, il favorise également l'initiation de nouvelles activités, à travers la collaboration intersectorielle autour d'une approche dynamique et intégrée entre les différents départements ministériels impliqués dans son exécution.

Par ailleurs, il convient de souligner que le Burkina Faso continue d'enregistrer des rapatriés d'autres pays tels que la France, la Libye, etc. dont la prise en charge demeure une préoccupation nationale au regard des nombreux besoins de réinsertion économique et social exprimés.

CONCLUSION

Malgré l'absence de ressources qui n'a pas permis la mise œuvre de tous les programmes, on note avec satisfaction le capital d'expériences dont dispose le pays dans la gestion de ces phénomènes recrudescents qui méritent toute l'attention de la communauté internationale au regard de leurs multiples conséquences économiques et sociales pour le développement de l'Afrique.